

## **RAPPEL DES CHARGES LOCATIVES**

Conformément au décret N°87-712 article 7 de la loi N°87-1290.

### **I. - Parties extérieures dont le locataire a l'usage exclusif.**

#### a) Jardins privatifs :

Entretien courant, notamment des allées, pelouses, massifs, bassins et piscines ; taille, élagage, échenillage des arbres et arbustes ;

Remplacement des arbustes ; réparation et remplacement des installations mobiles d'arrosage.

#### b) Auvents, terrasses et marquises :

Enlèvement de la mousse et des autres végétaux.

#### c) Descentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières :

Dégorgement des conduits.

### **II. - Ouvertures intérieures et extérieures.**

#### a) Sections ouvrantes telles que portes et fenêtres :

Graissage des gonds, paumelles et charnières ;

Menues réparations des boutons et poignées de portes, des gonds, crémones et espagnolettes ; remplacement notamment de boulons, clavettes et targettes.

#### b) Vitrages : Réfection des mastics ;

Remplacement des vitres détériorées.

#### c) Dispositifs d'occultation de la lumière tels que stores et jalousies : Graissage ;

Remplacement notamment de cordes, poulies ou de quelques lames.

#### d) Serrures et verrous de sécurité : Graissage ;

Remplacement de petites pièces ainsi que des clés égarées ou détériorées.

#### e) Grilles : Nettoyage et graissage ;

Remplacement notamment de boulons, clavettes, targettes.

### **III. - Parties intérieures.**

#### a) Plafonds, murs intérieurs et cloisons :

Maintien en état de propreté ;

Menus raccords de peintures et tapisseries ; remise en place ou remplacement de quelques éléments des matériaux de revêtement tels que faïence, mosaïque, matière plastique ; rebouchage des trous rendu assimilable à une réparation par le nombre, la dimension et l'emplacement de ceux-ci.

#### b) Parquets, moquettes et autres revêtements de sol :

Encaustiquage et entretien courant de la vitrification ;

Remplacement de quelques lames de parquets et remise en état, pose de raccords de moquettes et autres revêtements de sol, notamment en cas de taches et de trous.

#### c) Placards et menuiseries telles que plinthes, baguettes et moulures :

Remplacement des tablettes et tasseaux de placard et réparation de leur dispositif de fermeture ; fixation de raccords et remplacement de pointes de menuiseries.

### **IV. - Installations de plomberie.**

#### a) Canalisations d'eau :

Dégorgement ;

Remplacement notamment de joints et de colliers.

#### b) Canalisations de gaz :

Entretien courant des robinets, siphons et ouvertures d'aération ;

Remplacement périodique des tuyaux souples de raccordement.

#### c) Fosses septiques, puisards et fosses d'aisance : Vidange.

#### d) Chauffage, production d'eau chaude et robinetterie :

Remplacement des bilames, pistons, membranes, boîtes à eau, allumage piézo-électrique, clapets et joints des appareils à gaz ;

\*en cas de dégâts des eaux, merci de se référer à la fiche concernant ce point, elle est à disposition au cabinet

